

Point de situation Russie (au 22 février 2022)

Les Etats-Unis et l'UE annoncent de nouvelles sanctions en représailles de la reconnaissance par la Russie de l'indépendance des Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk. Ces sanctions, selon leur ampleur, sont susceptibles d'affecter fortement la relation économique franco-russe.

Mesures annoncées le 22 février 2022 par l'Union Européenne

MARCHES FINANCIERS – Jean-Yves Le Drian et Josep Borrell ont annoncé le 22 février au soir que l'Union Européenne avait adopté un premier train de sanctions à l'unanimité respectant une logique de réponse graduée (du même ordre que les Etats-Unis ci-avant). [SOURCE OFFICIELLE](#)

- Sont sanctionnés 27 individus et entités russes considérés comme appuyant l'appareil militaire russe et participant ainsi à la violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine (liste non-publiée mardi soir).
- Interdiction du commerce entre l'UE et les deux régions séparatistes (à l'image des sanctions prises en 2014 lors de l'Annexion de la Crimée).
- L'UE va limiter la capacité de la Russie à lever des capitaux sur les marchés financiers et son accès aux services financiers européens (décideurs et banques appuyant l'action de la Russie sur le territoire de l'Ukraine).

ENERGIE – Avec soutien de la Commission européenne et des Etats-Unis, l'Allemagne a annoncé la suspension de l'autorisation du gazoduc North Stream 2, qui relie l'Allemagne à la Russie. D'autre part l'UE pourrait réduire ses importations de gaz et de pétrole russes (respectivement 43% et 20% de l'approvisionnement de l'UE).

[Info] – Les Etats-Unis ont augmenté leurs livraisons de Gaz naturel à l'Europe. Le Japon a annoncé son soutien pour remplir les stocks européens. Des tractations sont en cours avec la Norvège, le Qatar, l'Algérie et l'Egypte ([Le Monde](#))

[Info] - La dépendance des Etats membres au gaz russe est très inégale : 100% pour l'Autriche et la Slovaquie ; 80% pour la Hongrie et la Finlande ; 50% pour l'Allemagne ; 30% pour l'Italie et les Pays-Bas, environ 20 % en France, et 0% en Espagne ([Le Monde](#)).

Mesures annoncées le 22 février 2022 par les Etats-Unis

CIBLAGE TERRITORIAL – Le 22 février au matin les Etats-Unis ont interdit aux *US Person* :

- Tout nouvel investissement dans les régions contestées (Lougansk / Donetsk) ;
 - Les importations / exportations de tout bien, service ou technologie depuis ces régions ;
 - Les financements ou facilitation d'investissement par une US Person depuis ou vers ces régions ;
- Ultérieurement, possibles inscriptions sur liste noire des personnes facilitant la fourniture de services financiers ou de matériel technologique dans ces régions. [SOURCE OFFICIELLE](#)

- Les Etats-Unis ont publié six licences complémentaires pour garantir que les activités humanitaires et autres activités connexes puissent se poursuivre dans ces régions :
 - [Licence Générale 17](#) (Transactions)
 - [Licence Générale 18](#) (Médecine / Agriculture)
 - [Licence Générale 19](#) (Télécommunications)
 - [Licence Générale 20](#) (A propos de certaines organisations et entités)
 - [Licence Générale 21](#) (Sur les opérations non-commerciales)
 - [Licence Générale 22](#) (Logiciels et services Internet)

LISTAGE / FINANCEMENT – Le 22 février au soir le Président Biden a annoncé des sanctions complémentaires contre la Russie « allant au-delà de celles prises en 2014 ».

- **Inscription sur liste noire de deux banques** : La Vnesheconombank (VEB) et la « *Russian Military Bank* ». Cette inscription sur liste noire a principalement deux conséquences :
 - (1) Tous les actifs américains de la personne ou de l'organisation listée sont bloqués.
 - (2) Les citoyens et entreprises américaines (*US Person*) doivent se désengager de toute relation avec les personnes et entités listées sans peine de sanctions.
- **Restrictions de la capacité de la Russie de financement de sa dette souveraine** en lui retirant la possibilité de lever des fonds sur les marchés occidentaux.
- **Inscription sur liste noire de responsables russes et de leurs proches** (liste non-publiée mardi).

[Possibles sanctions ultérieures de l'UE et des Etats-Unis](#)

IMPORT / EXPORT - Des restrictions d'exportation seraient envisagées sur plusieurs ressources importantes pour l'industrie russe comme les semiconducteurs. Le secteur des minerais pourrait également faire l'objet de sanctions.

BANQUES – D'autres oligarques et autres grandes institutions financières russes pourraient se voir interdire d'utiliser le dollar et/ou être inscrites sur Liste Noire aux Etats-Unis (SDN).

FINANCE - Les banques russes pourraient être exclues du système de messagerie financière SWIFT.

→ Une déconnexion de SWIFT impliquerait un choc majeur sur les flux financiers entrants et sortants de Russie :

- Hausse des coûts de conformité ;
- Allongement des délais de transactions ;
- Forts problèmes pour l'encaissement des paiements ou pour payer le fournisseur russe
- Gels probables des projets et investissements.

→ Cette mesure constituerait risque réglementaire fort pour les opérateurs économiques européens présents sur le marché russe car la fluidité des paiements pour tout type de produit s'en trouverait affectée.

ANNEXE

Importations et exportations françaises depuis et vers la Russie [SOURCE OFFICIELLE](#)

La France bénéficie d'une position économique ancienne et stratégique en Russie :

- 6ème fournisseur (part de marché de 3,5 %) ;
 - 2ème pourvoyeur de flux d'IDE hors zones à fiscalité attractive ;
 - 2ème stock d'IDE dans le pays ;
 - 1er employeur étranger.
- ➔ Des partenariats stratégiques ont été établis de longue date (énergie, aéronautique, nucléaire, spatial)
- ➔ La part de marché de la France en Russie est à peu près stable depuis l'entrée en vigueur des différents trains de sanctions américaines et européennes (3,5% en 2020 contre 3,7% en 2014, date de début des sanctions). Elle a quand même reculé en dix ans (4,7% en 2009).

Parts des principaux produits importés dans des importations totales depuis la Russie :

- Produits pétroliers raffinés – **45%**
- Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives – **32,1%**
- Produits chimiques, parfums et cosmétiques – **7,3%**
- Produits métallurgiques et métalliques – **6%**
- Matériels de transport – **1,5%**

Parts des principaux produits exportés des exportations Françaises totales vers la Russie :

- Matériels de transport – **24,3%**
- Produits chimiques, parfums et cosmétiques - **21,4%**
- Machines industrielles et agricoles, machines diverses - **10,7%**
- Produits pharmaceutiques – **8%**